

Délibération n° 2021-003
du Conseil d'administration du 2 mars 2021
relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2020

Membres du Conseil d'administration en exercice : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 32

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

L'agent comptable entendu ;

Sur proposition du président,
Le Conseil d'administration

Décide

D'affecter le résultat de l'exercice comptable 2020 excédent pour 1 244 310,21 € de la manière suivante :

- 1 012 496,04 € en report à nouveau (compte 110)
- 231 814,17 € aux réserves facultatives (compte 10682), cette somme étant liée aux changements de méthode comptable et de corrections des exercices antérieurs.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 32

Affichage le 3 mars 2021

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 3 mars 2021

Transmission au contrôle de légalité le 8 mars 2021

Délibération certifiée exécutoire le 9 avril 2021

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé



Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord